

Monsieur le président,

L'année 2015 a commencé sous des auspices dramatiques, avec les attentats qui ont endeuillé notre pays début janvier. Sans tomber dans le registre grandiloquent, la CFDT espère du moins que des leçons collectives en seront tirés à la fois sur la défense des valeurs de la République, et l'obligation d'écoute et de respect des opinions de l'autre au quotidien, dans tous les secteurs de notre société, y compris, bien entendu dans notre champ professionnel.

L'attaque récente de nombreux sites Internet, dont celui de la Confédération CFDT, montre qu'à ce sujet, la vigilance s'impose toujours et encore.

Du moins, la CFDT se félicite-t-elle de l'élan national spontané qui a eu lieu autour de ces valeurs, je parle toujours de celles qui fondent notre démocratie. Dans une démocratie comme la notre, définie comme « sociale » la responsabilité voudrait que tous, les responsables en particuliers, concourent aux avancées sociales. En clair, n'attendons pas les situations de crise majeures pour trouver des solutions, n'attendons pas, par exemple, qu'il y ait 250 suicides à la DGFIP pour trouver des solutions.

Parce que, dans notre périmètre professionnel, le constat reste inchangé : les suppressions d'emplois, les projets de suppressions de structures, les réformes, les possibilités de carrière diminuées, les salaires pas augmentés, et une grogne légitime des personnels, qui, elle ne diminue pas, quelque soit, d'ailleurs les fonctions ou la catégorie... Et il n'y a pas besoin d'être syndicaliste pour comprendre que ce mécontentement est légitime.

Ce CTR doit donner un avis sur le classement des postes comptables. La CFDT demande qu'il aille bien au-delà, en évoquant aussi les postes restructurés au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En effet, la CFDT a toujours considéré que le CTR, et avant lui les CTPC des ex-DG, étaient légitimes à se saisir du dossier des restructurations, par conséquence, de l'évolution des services déconcentrés de l'actuelle DGFIP, et donc, de l'évolution de son réseau de postes comptables implantés sur tout le territoire métropolitain, dans les dom tom, et hors métropole, dans de nombreux pays étrangers y compris hors zone euro.

Nous rappelons ici que le fait que tout projet de réorganisation du réseau au plan local, qui doit faire l'objet d'un avis du CTL concerné, ne doit pas être exclusif, tant d'une information du CTR, que d'un débat, sur les motifs qui ont justifié la validation définitive du projet local par la DG, avant la signature par les ministres de tutelle des arrêtés de réorganisation des services.

La CFDT forme en cette période d'expression des vœux, qui va se conclure très vite maintenant, celui que le Président de cette instance continue d'être aussi bien inspiré pour poursuivre dans la voie d'amélioration du dialogue social en abandonnant définitivement la facilité que constitue trop souvent l'utilisation de la langue de bois ou du déni de la réalité. C'est pourquoi nous allons lui donner l'occasion de vous exprimer puisque sans être schizophrène, le DG adjoint que vous êtes, doit ici répondre en qualité de Président de cette instance nationale de dialogue social.

Vos prédécesseurs l'ont souvent oublié. Nous espérons donc que ce CTR soit le point de départ d'un nouveau cycle de concertation, le plus enrichissant possible de part et d'autre de la table.

C'est pourquoi, au delà du nouveau référentiel des postes comptables, que vous nous avez transmis en amont de ce CTR, la CFDT attend de votre part un certain nombre d'éléments d'information et d'orientation pour les mois et les années à venir :

- D'abord, quels argumentaires, justifient auprès des ministres la suppression des postes concernés ?
- Sur l'ensemble de ces postes, combien ont été supprimés pour activité jugée insuffisante ?
- Combien ont été impactés par des changements de périmètre, par exemple ?

L'idée est, pour nous, de pouvoir identifier les sources d'évolution du réseau, pour les analyser en fonction de nos revendications sur ce sujet. Nos échanges doivent contribuer à vous convaincre éventuellement de la nécessité, soit d'infléchir vos positions, soit carrément de les remettre en cause, si vous jugez pertinentes et convaincantes nos remarques dans ce dossier.

Ensuite, la CFDT attend de votre part un maximum de visibilité sur l'évolution du réseau de la DGFiP. Nous relayons en cela les demandes exprimées par nos collègues cadres, qui ont ou auront vocation à assumer la gestion des structures qui le composent.

Ce deuxième point fait directement référence au plan triennal, qui sous-tend, pour partie, la démarche stratégique préconisée par la Cour des Comptes et initiée par le précédent DG. Nous attendons aussi de connaître le détail du diagnostic réseau, tel qu'il nous avait été annoncé voici un an. En effet, et contrairement à ce que vous pensiez peut-être, cette information n'avait pas été donnée aux OS en juillet dernier.

Dans le cadre des restructurations, nous souhaiterions avoir des précisions, de votre part, s'agissant des suppressions massives de postes et d'emploi dans le périmètre des TGE-TAF, dits postes « Hors Métropole », entre 2015 et 2017. Celles-ci s'apparentent clairement à un véritable plan social. Elles doivent donc, être entourées des garanties relatives à ce type de restructuration pour les personnels concernés.

Enfin, la CFDT souhaite connaître votre analyse sur l'impact des réformes sur l'organisation territoriale, s'agissant de la réduction du nombre de régions, et de l'évolution de l'intercommunalité.

On voit bien les nombreuses questions qui attendent des réponses de votre part, afin de nous éclairer les orientations que vous privilégiez, en matière d'organisation du réseau et, par contrecoup, en matière de conception du management aussi.

Par exemple, le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle carte des régions se précise de plus en plus. Nous avons appris hier, dans Acteurs publics, que le préfet Névache était pressenti pour la réforme des services déconcentrés et que, dicit, ce media : « Ce haut fonctionnaire devrait être chargé de coordonner les mesures qui seront prises pour adapter les services de l'État, à la suite de l'adoption de la nouvelle carte des régions. »

Concernant la DGFIP, quid des DRFiP de régions supprimées ? Quelle sera la nouvelle organisation ?

En effet, et toujours par exemple, le fait de n'avoir plus que 13 DRFiP, avec à la tête des fonctionnaires dotés d'un pouvoir hiérarchique et d'un positionnement de comptable principal de l'Etat beaucoup plus important, sera-t-il conciliable, pour vous, avec le maintien de 9 délégués interrégionaux, dont le périmètre sera différent – avec, peut-être, un positionnement plus délicat à assumer ?

De même, en matière de niveau d'implantation des services déconcentrés de la DGFIP, pensez-vous aller vers une suppression totale des postes comptables de catégorie C4 ? Par ailleurs, si ni le Parlement, ni les Préfets ne le font, avez-vous l'intention de proposer la mise en œuvre de critères d'implantation géographique des services de proximité de la DGFIP ?

En effet, comme vous l'aviez vous-même expliqué, lors du dernier CTR Budget Emplois, il n'y a plus de relations entre gains de productivité et emplois supprimés. Vos services nous l'avaient également clairement indiqué : pour maintenir un nombre identique de postes comptables C1, C2 et C3, il faudra supprimer des C4. Se posera donc la question de la signification du concept de réseau de proximité, non seulement dans les zones rurales mais aussi dans le tissu péri-urbain.

La CFDT attend également de connaître vos choix stratégiques quant au périmètre des missions confiées aux postes comptables de proximité et de la remise en cause ou non, dans des délais très brefs, et au plus tard, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de l'existence de trésoreries mixtes.

En d'autres termes, allez-vous donner des orientations plus précises aux directions locales en termes d'évolution de nos services comptables ?

L'orientation quantitative, donnée depuis un certain temps déjà avec un regroupement systématique basé sur une spécialisation des postes comptables en zone urbaine, va-t-il s'appliquer également en zone rurale ? Certains départements montrent une volonté de sortir la mission recouvrement de trésoreries mixtes pour la transférer au SIP de rattachement. Pensez-vous généraliser à court terme cette stratégie ?

La CFDT n'est pas conservatrice. Elle reste pleinement consciente du fait que l'évolution des technologies et des procédures doivent évoluer, pour faciliter les tâches des agents. Elle souhaite que le service public réponde au mieux aux demandes des élus locaux et des citoyens avec une meilleure efficacité.

Cependant, tout cela ne doit pas se faire sans s'assurer d'abord que les personnels, qui exercent les missions de la DGFIP, le font dans des conditions décentes et dignes de notre époque, et sans que ce soit au détriment de leur santé, ou de leur pouvoir d'achat.

Il est donc très important pour la CFDT, de s'assurer que les évolutions choisies par la DGFIP se mettent en œuvre :

- Au bon moment : c'est l'idée d'un calendrier adapté et réaliste, tenant compte de toutes les contraintes existantes ;
- Avec des nouvelles procédures, testées avant généralisation, et dont leur réelle efficacité soit démontrée. D'ailleurs à ce sujet, nous demandons que les OS soient informées des expérimentations éventuelles et de leurs bilans ;

- Et cela, dans un souci d'égalité du citoyen devant le service public et de traitement des personnels dans les conditions d'exercice de leurs missions ;
- Enfin la CFDT souhaite que soient valorisées ces missions, et une exploitation des outils, autour des conditions de travail dépassant le simple constat, pour apporter de vraies solutions dans ce cadre.

La CFDT en termine en vous saisissant de 2 questions diverses, toutes deux déjà posées, et qui n'ont pas eu de suite jusqu'ici :

- S'agissant des Domaines, qu'en est-il de la demande d'audience formulée par les organisations syndicales, auprès du directeur général ?
- S'agissant du service de contrôle de la Redevance, lors du CTR de septembre 2014, la direction s'était engagée à tenir un groupe de travail. Depuis plus de nouvelles. La CFDT demande donc que ce GT se tienne enfin ;
- Enfin, et comme nos collègues, la CFDT Finances publiques s'interroge sur les rumeurs - mais sont-ce vraiment des rumeurs ?- qui courent, sur l'obligation de déclaration en ligne, évoquée par plusieurs médias.

Merci.

Paris le 29 janvier 2015